Charte

## Vision de la FSA

La Fédération suisse des aveugles et malvoyants est l’organisation d’entraide nationale des personnes aveugles et malvoyantes. Elle se veut la voix et le porte-parole des personnes concernées.

La FSA a pour objectif la reconnaissance des aveugles et malvoyants en tant que personnes égales en droit et en valeur.

La FSA et ses sections organisées de manière autonome s’engagent pour que les personnes aveugles et malvoyantes puissent vivre dans une société offrant l’accessibilité sans barrières au marché du travail, aux informations, aux services et aux produits. Les personnes concernées disposent sur place dans leur région de groupes d’entraide et d’un appui par des professionnels.

L’égalité des droits et des chances doit permettre aux aveugles et malvoyants de dépasser les limites de leur déficience visuelle. Ils œuvrent de manière responsable et en partenariat avec leurs concitoyens pour le bien de la collectivité.

La FSA est politiquement indépendante et neutre sur le plan religieux.

## Les tâches de la FSA

La FSA a pour tâche prioritaire la sensibilisation et la défense des intérêts sur le plan politique et social. Elle intervient à l’échelon national ainsi qu’au niveau régional par le biais des sections.

La FSA travaille en privilégiant une approche partenariale, constructive et axée sur les solutions. En cas de violation des droits des personnes aveugles et malvoyantes, elle s’engage résolument à les défendre.

La FSA organise au niveau national, en synergie avec les sections, le soutien aux personnes aveugles et malvoyantes en leur proposant des conseils, des informations et des opportunités d’autonomisation.

Les sections de la FSA facilitent et favorisent les contacts entre personnes aveugles et malvoyantes ainsi qu’avec tous les membres de la société. Elles mettent à profit leur réseau relationnel local sur le plan politique et auprès d’un plus large public pour promouvoir l’inclusion des personnes aveugles et malvoyantes.

## Structure et collaboration au sein de la FSA

La FSA est dotée d’une structure fédéraliste : les particuliers sont membres d’une section et les sections membres de la fédération. Cette dernière apporte son soutien aux sections qui œuvrent à titre bénévole.

Pour atteindre ses objectifs, la FSA s’engage au niveau politique et sociétal. Les prises de position et les sujets prioritaires sont élaborés par la fédération et défendus à l’échelle nationale. Les sections les reprennent et les appuient au niveau régional et local.

La collaboration entre les instances impliquées dans la gestion de la FSA revêt la forme suivante :

* Les délégués sont les représentants élus de leur section avec droit de vote. Lors des assemblées des délégués, ils relaient les avis de leur section.
* Le Conseil des sections est composé des présidentes et présidents de section. Il est en contact régulier avec le Comité fédératif et a pour tâches, d’une part, de relayer les avis des sections et, d’autre part, d’œuvrer comme plateforme de coordination et d’échange entre les sections.
* Le Comité fédératif est responsable de la direction stratégique de la fédération. Il consulte activement les sections et informe sur les développements au sein de la FSA.
* Le ou la secrétaire générale est responsable de la direction opérationnelle de la FSA.

## Les acteurs au sein de la FSA : membres, bénévoles, collaborateurs et partenaires

Les membres constituent la base de la FSA.

La FSA est particulièrement reconnaissante aux membres et volontaires disposés à s’engager bénévolement dans l’entraide régionale. La FSA et ses sections mettent tout en œuvre pour que leur travail soit perçu positivement par toutes les parties concernées et puisse ainsi déployer des effets bénéfiques pour la collectivité et favoriser l’inclusion.

La FSA est un employeur responsable qui soutient et motive ses collaborateurs et collaboratrices.

La FSA est exemplaire en matière d’emploi de personnes aveugles et malvoyantes, et sert de modèle aux autres employeurs. Elle recrute des personnes handicapées de la vue et encourage leur développement. A qualifications égales, elle privilégie les candidatures de personnes aveugles et malvoyantes. Dans les rapports de travail au quotidien, la FSA s’oppose à un traitement de faveur des collaborateurs et collaboratrices aveugles et malvoyants.

La FSA s’engage activement pour une collaboration plus étroite entre les organisations typhlophiles et du domaine du handicap en général. Des coopérations avec les pouvoirs publics et les institutions privées lui permettent de mettre en œuvre les ressources à sa disposition de manière parcimonieuse et efficiente.

## Le financement de la FSA

La FSA est une organisation d’utilité publique. Ses sources de financement sont notamment :

* Les cotisations des membres ;
* les recettes provenant des prestations aux personnes aveugles et malvoyantes, et à des tiers;
* les contributions des pouvoirs publics et des assurances sociales ;
* les recettes des campagnes de récolte de fonds, de sponsorings, de dons et de legs ;
* les revenus de la fortune.

Les moyens confiés à la FSA sont engagés de manière efficace, efficiente et conformément aux objectifs. La FSA informe ouvertement de leur utilisation.

Pour assurer sa survie et son développement durable, la FSA vise l’équilibre financier. Les fonds propres doivent permettre à la FSA de suivre une stratégie stable et axée sur le long terme, malgré des recettes fluctuantes, et d’être un répondant fiable pour ses collaborateurs et partenaires.

Berne, 16.06.2018

Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA

Remo Kuonen Kannarath Meystre

Président Secrétaire général

**Fédération suisse des**

**Aveugles et malvoyants**

Secrétariat romand

Rue de Genève 88b

1004 Lausanne

021 651 60 60

secretariat.romand@sbv-fsa.ch

[sbv-fsa.ch](http://www.sbv-fsa.ch)

Secrétariat général

Könizstrasse 23

Case postale

3001 Berne

031 390 88 00

info@sbv-fsa.ch